

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non »

CM-AM PROTECTIVE 90

Code ISIN : FR0012993186

FCP géré par CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT,
Crédit Mutuel Alliance Fédérale

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT :

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion :

- d'offrir une participation partielle à l'évolution de deux catégories d'actifs risqués et à faible risque, à travers un panier d'OPCVM et/ou FIA gérés activement. Les actifs risqués sont investis sur les marchés actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations et de tous secteurs, et les actifs à faible risque sont investis sur des instruments monétaires et/ou obligataires. La part des actifs risqués représentera jusqu'à 50% de l'actif de l'OPCVM.

- d'assurer une protection partielle du capital à hauteur de 90% de la plus haute valeur liquidative atteinte depuis la création de l'OPCVM (hors commission de souscription).

La protection est révisable en continu à chaque valeur liquidative et uniquement à la hausse, en fonction des performances du fonds. La valeur liquidative du fonds reste en permanence supérieure ou égale à 90% de la plus haute valeur liquidative atteinte depuis la création de l'OPCVM.

- Période de protection : Période allant de la valeur liquidative établie le 20/11/2015 jusqu'à l'échéance de la protection, le 16/11/2035.

Au-delà de la dernière valeur liquidative bénéficiant de la protection calculée le 16/11/2035, et sous réserve de l'agrément préalable de l'AMF, la société de gestion pourra soit reconduire la protection pour une période qui sera à définir, soit changer son orientation de gestion et sa classification de type monétaire.

La société de gestion utilisera une technique de gestion inspirée de la méthode dite de l'assurance de portefeuille pour atteindre son objectif de gestion. Cette méthode consiste à réajuster les proportions d'actifs risqués et à faible risque, régulièrement et dynamiquement, en fonction de l'évolution des actifs risqués et de celle des taux d'intérêt. La gestion de l'OPCVM est discrétionnaire

La stratégie de gestion peut conduire à ce que la totalité de l'actif de l'OPCVM soit investie dans l'actif à faible risque, notamment afin de respecter la contrainte de la protection partielle du capital. La performance de l'OPCVM sera alors équivalente à celle du marché monétaire et l'OPCVM pourrait ne plus participer à un éventuel rebond ultérieur du marché actions.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Il s'engage à respecter les expositions sur l'actif net suivantes :

- **De 0% à 50% sur les marchés actions, de toutes zones géographiques, y compris pays émergents, de toutes capitalisations et de tous secteurs.**

- **De 50% à 100% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques y compris pays émergents, de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.**

- **De 0% à 25% au risque de change sur les devises hors euro.**

L'OPCVM peut être investi :

- au-delà de 20% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger et jusqu'à 30% en Fonds d'investissement à Vocation Générale de droit français, en FIA établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels, utilisés à titre de couverture et ou d'exposition aux risques d'action et de taux, sans entraîner une surexposition du portefeuille.

- emprunts d'espèces

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement recommandée : Supérieure à 3 ans.

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscriptions et les ordres de rachats sont centralisés les jeudis à 18 heures et exécutés sur la valeur liquidative du lendemain.

La valeur liquidative est calculée les vendredis à l'exception des jours fériés et les jours de fermeture de Bourse de Paris.

Avantages pour le porteur	Inconvénients pour le porteur
Le porteur bénéficie d'une protection partielle du capital à chaque valeur liquidative. Cette protection est révisable à chaque valeur liquidative et uniquement à la hausse en fonction de la performance de l'OPCVM. La valeur liquidative de l'OPCVM reste en permanence supérieure ou égale à la protection partielle effective au moment de la souscription.	A travers cet OPCVM existe une possibilité de baisse de la valeur liquidative de la part de 10% maximum, et il est recommandé une durée de placement de 3 ans minimum.
Le porteur bénéficie d'une gestion dynamique des actifs et d'une allocation revue en permanence en fonction de l'évolution des marchés.	La stratégie d'investissement utilisée par le gestionnaire de l'OPCVM visant à obtenir la protection partielle du capital pendant toute la durée du fonds ne permet pas au porteur de bénéficier de la hausse totale des actifs risqués. En contrepartie de la protection partielle du capital, l'exposition aux actifs risqués peut n'être que partielle et la performance également.
Le porteur peut racheter ses parts à chaque semaine sans commission de rachat et avec le bénéfice d'une protection partielle du capital.	Le niveau d'exposition aux actifs risqués peut être nul ; l'OPCVM peut être monétarisé et le rester en vue de respecter les contraintes de protection partielle du capital. Dans ce cas, l'OPCVM deviendrait temporairement insensible aux évolutions ultérieures, même positives des actifs risqués.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT :

A risque plus faible,

A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible

rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR : Cet indicateur permet de mesurer le potentiel de performance attendue et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie 3 de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cet OPCVM est classé en catégorie 3 en raison des prises de positions de la gestion sur les marchés actions et de taux dans le cadre de la stratégie de gestion préalablement définie.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative du fonds.

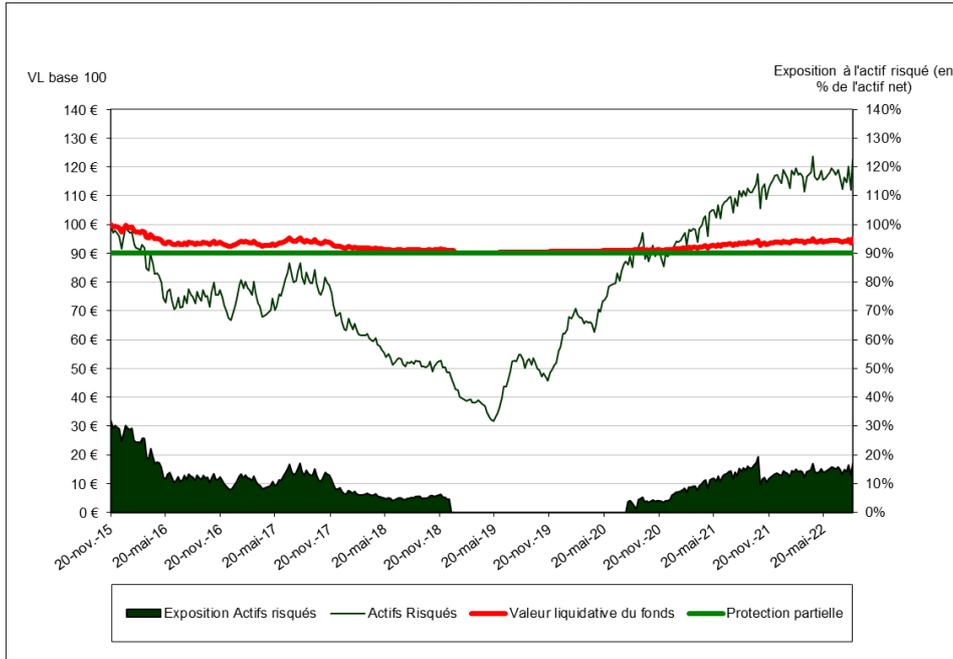
Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

PROTECTION : Une protection partielle du capital à hauteur de 90% de la plus haute valeur liquidative atteinte depuis la création du Fonds (hors commission de souscription).

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Présentation d'exemples de scénarii de marché : Ces différents scénarios ne sont pas nécessairement aussi probables les uns que les autres. Ces exemples sont donnés à titre indicatif afin d'illustrer le fonctionnement du fonds mais ne préjugent en rien de la performance future du fonds. Ces scénarii simulent un investissement entre le 20 novembre 2015 et le 26 août 2022, soit une durée d'environ 6 ans et 9 mois.

Scénario Défavorable



En début de période, la baisse des actions qui constituent l'essentiel des investissements de la poche dite « risquée » entraîne la baisse de la valeur liquidative du fonds. Afin de préserver celle-ci d'une trop forte baisse, la poche dite « risquée » est réduite au profit de la poche dite « à risque faible ».

- Vers la fin novembre 2018, la phase de baisse s'accroît et ramène la valeur liquidative vers son niveau protégé, ce qui a pour effet de réduire quasiment à zéro l'exposition de la poche dite « risquée ».

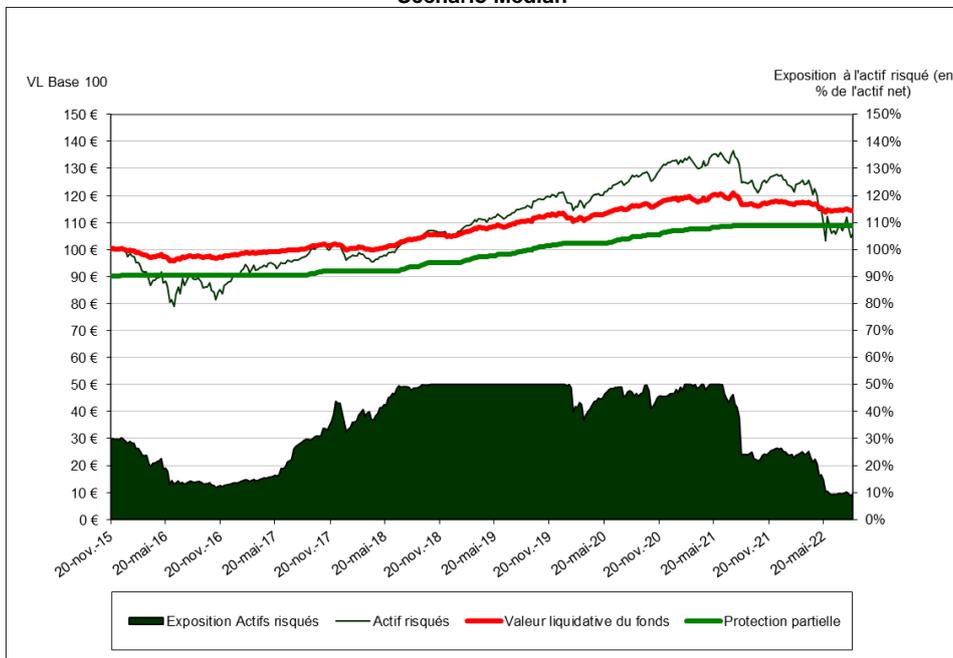
- Le fort rebond des actions entamé à partir de juin 2019 ne profite pas au fonds, les actifs de celui-ci étant constitués quasi-exclusivement d'actifs dits « à risque faible » dont la performance est proche du marché monétaire. La monétarisation du fonds constitue une perte d'opportunité pour le porteur.

- La valeur liquidative protégée reste à 90 €, aucune valeur liquidative n'ayant dépassé les 100 € sur cette période allant jusqu'en 2022.

La valeur liquidative du fonds au 26 août 2022 est égale à 94 € (-6,00 %), soit un taux de rendement annuel négatif de -0,91 %, alors que sur cette période, les actifs dits « risqués » réalisent une performance de 22,65 %, soit un taux de rendement annuel de 3,06 %.

Ce scénario met en évidence que suite à une baisse conséquente du cours de l'actif dit « risqué », le fonds se trouvera dans l'obligation de diminuer progressivement son exposition à cet actif jusqu'à monétarisation totale ou presque. L'investisseur ne pourra pas profiter d'une reprise des marchés.

Scénario Médian



- En début de période, la double baisse des actions qui constituent l'essentiel des investissements de la poche dite « risquée » entraîne la baisse de la valeur liquidative du fonds. Afin de préserver celle-ci d'une trop forte baisse, la poche dite « risquée » est réduite au profit de la poche dite « à faible risque ».

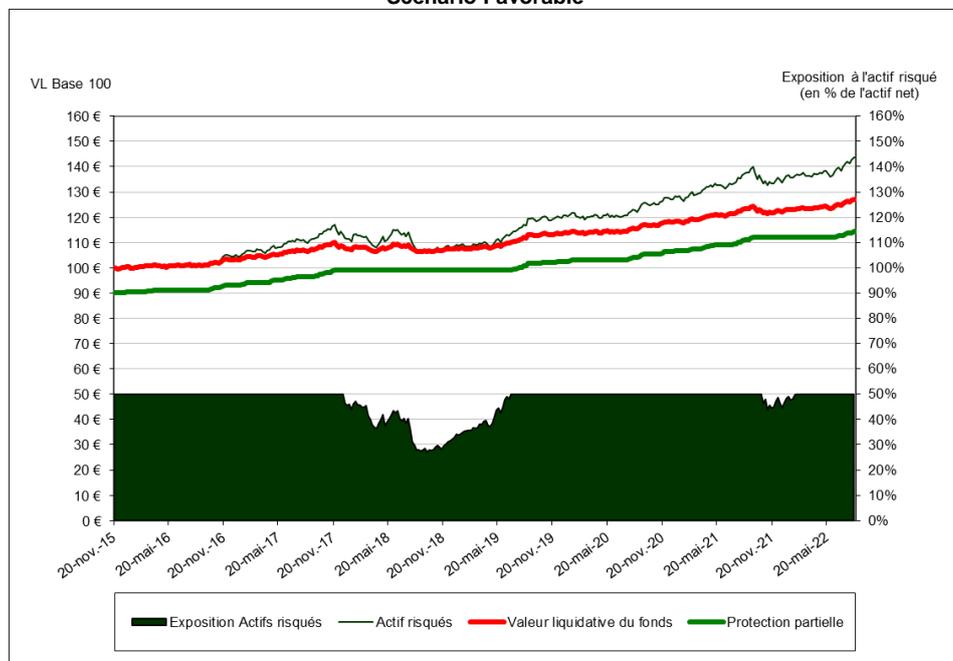
- A partir de novembre 2016, le rebond des actions permet à la valeur liquidative de repartir partiellement à la hausse, ce qui permet à la poche dite « risquée » de se reconstituer et d'attendre son niveau maximum de 50 % (en octobre 2018), jusqu'à la rechute visible à partir de juin 2021. La valeur liquidative protégée passe de 90 € à 108,61 € sur cette période, sans être remise en cause dans la période suivante.

- La phase de baisse des actions entamée en juin 2021 fait reculer la valeur liquidative. Parallèlement, le fonds réduit sa poche dite « risquée », en maintenant une exposition de l'ordre de 10 %.

La valeur liquidative du fonds au 26 août 2022 est égale à 114,50 € (+ 14,50 %), soit un taux de rendement annuel de 1,98 %, alors que sur cette période, les actifs dits « risqués » réalisent une performance de 5,65 %, soit un taux de rendement annuel de 0,81 %.

Ce scénario met en évidence que le rehaussement du niveau garanti en cours de vie, offrent une protection supplémentaire du capital, mais génèrent une contrainte de gestion supplémentaire pouvant limiter l'exposition aux actifs dits « risqués ».

Scénario Favorable



- La hausse quasi continue des actions qui constituent l'essentiel des investissements de la poche dite « risquée » permet à la valeur liquidative de repartir partiellement à la hausse. Cette hausse permet à la poche dite « risquée » d'atteindre son niveau maximum de 50 %, à l'exception des courtes périodes de baisse visibles fin 2017 et fin 2021. La valeur liquidative protégée passe de 90 € à 114,31 € sur cette période allant jusqu'en 2022. La valeur liquidative du fonds au 26 août 2022 est égale à 127,02 € (+ 27,02 %), soit un taux de rendement annuel de 3,60 %, alors que sur cette période, les actifs dits « risqués » réalisent une performance de 43,58 %, soit un taux de rendement annuel de 5,48 %.

Ce scénario met en évidence que la gestion retenue induit généralement un risque de ne participer que partiellement, et non totalement, à la performance des actifs dits « risqués ».

FRAIS :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	1% maximum
FRAIS DE SORTIE	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre, dans certains cas vous pouvez être amené à payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS	0,21% TTC
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/03/2022. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section « Frais » du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

DATE DE CREATION DU FONDS : 20 novembre 2015

Devise de libellé : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES :

DEPOSITAIRE : Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT

Direction des relations distributeurs

4, rue Gaillon – 75002 PARIS

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.

REGIME FISCAL :

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.creditmutuel-am.eu ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion à CREDIT MUTUEL AM – Direction des relations distributeurs – 4, rue Gaillon – 75002 PARIS

La responsabilité de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 13/05/2022.